

**GENOLIER SWISS MEDICAL NETWORK SA**  
1272 Genolier

Les actionnaires sont convoqués en  
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le lundi 6 septembre 2010, à 14h00,  
à la Clinique de Genolier

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

**2. Rapport du Conseil d'administration sur la situation, les projets et les perspectives de la société**

**3. Présentation du rapport de PricewaterhouseCoopers au sujet de la situation de la société**

Le Conseil d'administration et les représentants de PricewaterhouseCoopers (PwC) présenteront les conclusions de l'analyse de PwC au sujet de la situation de la société.

**4. Elections au Conseil d'administration**

Suite aux décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2010 et à la démission subséquente d'un administrateur, le Conseil d'administration est actuellement composé de deux membres:

- Monsieur Hans-Reinhard Zerkowski, d'Allemagne, à Riehen, président,
- Monsieur Michael Schroeder, de Genève, à Genève, administrateur.

**4.1 Propositions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration vous propose de compléter la composition du Conseil d'administration par des nouveaux membres dont les compétences, la complémentarité et l'indépendance permettront d'assurer un fonctionnement efficace du Conseil d'administration dans le meilleur intérêt de la société, de ses actionnaires, de ses employés, de ses patients et de ses créanciers.

Dans sa recherche de la composition optimale du Conseil d'administration, le Conseil d'administration est actuellement en discussions avancées avec plusieurs candidats potentiels de premier ordre. Il entend communiquer les noms de ces personnes aux actionnaires en temps opportun avant la date de l'Assemblée générale afin de permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de vote en toute connaissance de cause.

Dans l'immédiat, le Conseil d'administration vous propose d'ores et déjà d'élire, pour une durée statutaire d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la personne suivante:

Monsieur Paul Hökfelt, de Collonge-Bellerive, à Collonge-Bellerive

***Le Conseil d'administration soutient la candidature de Monsieur Paul Hökfelt et vous propose de voter "oui" à l'élection de Monsieur Paul Hökfelt ainsi qu'à l'élection des candidats qui seront présentés par le Conseil d'administration d'ici la date de l'Assemblée générale.***

**4.2 Propositions de l'actionnaire Antoine Hubert**

L'actionnaire Antoine Hubert propose d'élire, pour une durée statutaire d'une année, les personnes suivantes :

- Monsieur Raymond Loretan, de Loèche-les-Bains, à Genève
- Monsieur Antoine Hubert, d'Orsières, à Montana
- Monsieur Antoine Kohler, de Lausanne, à Genève
- Docteur Cédric A. George, de Genève et Bâle, à Fällanden.

***Le Conseil d'administration n'est pas favorable aux propositions formulées par Monsieur Antoine Hubert. Par conséquent, le Conseil d'administration vous propose de voter "non" à chaque élection proposée au point 4.2 de l'ordre du jour.***

**5. Clôture de l'assemblée**

Les actionnaires inscrits dans le registre des actions au 11 août 2010 recevront une invitation personnelle par courrier accompagnée d'un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 12 août et le 30 août 2010 (inclus) recevront la présente invitation et le bulletin-réponse dès leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 31 août 2010 (inclus) au 6 septembre 2010 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote. Les actionnaires n'ayant pas reçu la présente invitation et le bulletin-réponse doivent contacter immédiatement leur banque ou intermédiaire financier s'ils désirent être inscrits au registre des actions, cette inscription devant intervenir d'ici au 30 août 2010 inclus au plus tard. Ont le droit de vote les actionnaires inscrits dans le registre des actions avec droit de vote le 30 août 2010 (inclus). Pour participer à l'Assemblée générale, les actionnaires devront être en possession d'une carte d'admission. Les cartes d'admissions ainsi que le matériel de vote seront envoyés aux actionnaires avant l'Assemblée, sur demande écrite faite au siège de la Société. Le bulletin-réponse joint à l'invitation permet aux actionnaires de commander leur carte d'admission ou de donner procuration.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par les organes de Genolier Swiss Medical Network SA, par leur banque dépositaire ou par Monsieur Laurent Besso, Notaire, Rue du Théâtre 7, 1005 Lausanne (Tel +41 (0)21 331 18 18 - Fax +41 (0)21 331 18 10) en qualité de représentant indépendant. Sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'acceptation des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la Société, mais au plus tard le 3 septembre 2010 à midi (l'heure de réception par la Société faisant foi), le nombre d'actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admissions représentées. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Toute correspondance concernant l'Assemblée générale doit être adressée au siège la Société à CH-1272 Genolier, à l'attention de Monsieur François Brot, Directeur général, Fax +41 22 366 99 98, e-mail fbrot@gsmn.ch.

Genolier, le 11 août 2010

Au nom du Conseil d'administration

Hans-Reinhard Zerkowski, Président